



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 142-07-19 CONCERNANT LES USAGES ET LES CONSTRUCTIONS DANS UNE PARTIE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Veillez prendre avis que le 9 septembre 2019 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 142-07-19 concernant les usages et les constructions dans une partie du périmètre d'urbanisation;

Le règlement 142-07-19 a pour but de contrôler l'implantation des usages et des constructions dans le secteur central de la Municipalité, conformément aux articles 111, et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), décrétant que la Municipalité peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements des lots faits par aliénation par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI);

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière